



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 21 mai 2014

CM 2912/14

**OJ/CONS
JAI
COMIX**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: Mr Rafael FERNANDEZ-PITA
dgd.jai-oj-crp-conseil@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6567/8454

Objet: 3319^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Justice et affaires intérieures)

Date: 5 et 6 juin 2014

Heure: 9:30, 10:00

Lieu: Centre de Conférences – Bâtiment KIRCHBERG
4, place de l'Europe
L-1499 LUXEMBOURG

A. JEUDI 5 JUIN 2014 (9 h 30)

AFFAIRES INTERIEURES

- Adoption de l'ordre du jour provisoire

Délibérations législatives

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- Proposition de règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol) et abrogeant les décisions 2009/371/JAI et 2005/681/JAI [**première lecture**]
- = Orientation générale ¹
- Divers
- = Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives en cours d'examen

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- Task force pour la Méditerranée
- = Informations communiquées par la Commission et échange de vues
- Gouvernance de Schengen
- = Cinquième rapport semestriel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de l'espace Schengen (1^{er} novembre 2013 - 30 avril 2014)
 - Présentation et échange de vues
- Directeur exécutif de FRONTEX: procédure de sélection
- = Échange de vues
- Terrorisme
- = Problématique des combattants étrangers et de leur retour au pays, sous l'angle de la lutte contre le terrorisme, notamment en ce qui concerne la Syrie
 - État des lieux
- = Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes
 - Adoption
- Divers
- = Présentation par la Commission
 - Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2009/52/CE du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier
 - Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié ("carte bleue européenne")
- = 7^e réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (Stockholm, du 14 au 16 mai 2014)
 - Informations communiquées par la Suède
- = Réunion informelle des ministres de l'intérieur du processus Brdo (Brdo pri Kranju, Slovénie, les 2 et 3 juin 2014)
 - Informations communiquées par la Slovénie

B. JEUDI 5 JUIN 2014 (vers 15 heures)

SEANCE COMMUNE AFFAIRES INTERIEURES ET JUSTICE

Activités non législatives

- Évolution future dans le domaine de la JAI
- Application de l'article 10 du protocole n° 36 aux traités
= Informations communiquées par la présidence
- Conséquences de l'invalidation de la directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 sur la conservation de données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications, et modifiant la directive 2002/58/CE
= Échange de vues
- Conclusions du Conseil sur le rapport anticorruption de l'UE
= Échange de vues et adoption
- Rapport annuel de l'Agence des droits fondamentaux
= Présentation par la FRA
- Rapport européen 2014 sur la drogue
= Présentation par l'OEDT
- Divers

C. VENDREDI 6 JUIN 2014 (10 heures)

JUSTICE

Délibérations législatives

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales [**première lecture**]
= Orientation générale
- Proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen
= Débat d'orientation/État des lieux
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) [**première lecture**]
= Débat d'orientation

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) **[première lecture]**
 - = Orientation générale partielle ¹ /Débat d'orientation
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données **[première lecture]**
 - = État d'avancement des travaux
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil relatif aux procédures d'insolvabilité **[première lecture]**
 - = Orientation générale ¹
- Divers
 - = (évent.) Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives en cours d'examen

Activités non législatives

- Divers
 - = Présentation, par l'Italie, du programme de la prochaine présidence (juillet-décembre 2014)
 - = Séminaire intitulé "Comment les États membres de l'UE peuvent-ils lutter de manière efficace contre les crimes de haine ? Encourager le signalement et l'enregistrement des crimes de haine" (Thessalonique, les 28 et 29 avril 2014)
 - Informations communiquées par la présidence
 - = Sommet européen sur les Roms (Bruxelles, le 4 avril 2014)
 - Informations communiquées par la Commission

o
o o

¹ Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement européen a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

En marge du Conseil:

Réunion du COMITÉ MIXTE (jeudi 5 juin 2014 - vers 11 heures)

- Task force pour la Méditerranée
 - = Informations communiquées par la Commission et échange de vues

- Gouvernance de Schengen
 - = Cinquième rapport semestriel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de l'espace Schengen (1^{er} novembre 2013 - 30 avril 2014)
 - Présentation et échange de vues

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données **[première lecture]**
 - = État d'avancement des travaux

- Directeur exécutif de FRONTEX: procédure de sélection
 - = Échange de vues

- Divers
 - = Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives en cours d'examen

 - = Présentation par la Commission
 - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au code des visas de l'Union (code des visas) (refonte) **[première lecture]**
 - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un visa d'itinérance et modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen ainsi que les règlements (CE) n° 562/2006 et (CE) n° 767/2008 **[première lecture]**

 - = Forum ministériel des États membres de l'espace Schengen ayant des frontières terrestres extérieures
 - Informations communiquées par la Pologne

 - = Présentation, par l'Italie, du programme de la prochaine présidence (juillet-décembre 2014)

NB: *Veillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu.*

NB: *Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.*